

la nation canadienne ne comptera pas une population de plus de quinze millions, soit trois millions seulement de plus qu'à l'heure actuelle. A la page 9, du document il est dit que, d'après les tendances actuelles, la population du Canada ne sera en 1971 que de 14,600,000 âmes. Les Provinces maritimes ne compteront qu'un million et demi d'habitants; le Québec, 4,700,000; l'Ontario, 4,400,000; le Manitoba, 850,000 seulement; la Saskatchewan, un million seulement; l'Alberta, un million et la Colombie-Britannique, moins d'un million.

Si tel est l'objectif que le Gouvernement accepte pour le Canada, il n'adresse à l'esprit d'initiative et d'entreprise de la population qu'un compliment douteux. Je me demande si c'est cette considération qui a amené le Gouvernement, avant la conférence de San-Francisco, à adopter l'attitude d'une puissance moyenne. Le peuple du Canada ne devrait pas accepter allègrement ces sombres prévisions.

Dans une autre page de ce même document, on prédit qu'à la fin du présent siècle, le chiffre de population commencera à décliner. Non seulement notre pays n'atteindra que quinze millions à peine, mais à cette époque ses ressources humaines commenceront de décroître.

De deux choses l'une; ou notre pays peut ou il ne peut pas compter plus de quinze millions d'habitants. Si notre ligne de conduite future doit reposer sur une telle considération, il est temps qu'on nous le dise. Je ne crois pas que l'horizon de notre avenir soit aussi limité. Ce calcul ne prévoit qu'une augmentation annuelle de 100,000 âmes pour les prochains trente ans. Or l'augmentation naturelle est de 150,000. Si ces chiffres sont justes, ils signifient que nous ne bénéficierons pas intégralement de cet accroissement normal. J'ai visité toutes les parties du pays; j'ai fait le bilan de nos ressources, tant exploitées qu'inexploitées, et je puis dire au Gouvernement qu'il ne doit pas accepter complaisamment une statistique aussi pessimiste.

M. GLADSTONE: Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'immigration.

M. BRACKEN: Ce document émane d'un département de l'Etat et je soutiens que si tel doit être notre objectif, il nous incombe de rechercher ce qui fait défaut chez nous et de dresser des plans en vue de remédier à cet état de choses. Les enquêtes économiques du Gouvernement se font au petit bonheur. Ne serait-il pas temps que l'Etat entreprenne l'examen de notre structure économique, prise dans son ensemble, en vue de concilier la solution de nos problèmes et l'élaboration de notre politique avec nos ressources économiques? Serons-nous satisfaits d'entendre dire

[M. Bracken.]

qu'une population de quinze millions d'habitants doit suffire à un pays qui embrasse la moitié d'un continent?

Le Gouvernement obtient non pas des revenus plus élevés grâce à une plus forte production, mais une redistribution partielle des biens existants, en fonction de leur rareté. Nous devrions plutôt viser à relever les normes actuelles au moyen d'une production accrue plutôt qu'en recourant à la division d'une production restreinte. Seule la production est la source des biens matériels et des richesses. Certaines de nos lois canadiennes découragent la production, diminuant ainsi la quantité disponible de biens matériels et empêchant notre population d'atteindre un niveau d'existence élevé. A l'heure actuelle, le Canada ne fournit pas à tous ceux qui désirent travailler et accroître de ce fait la production, l'occasion de s'employer. L'une des principales lacunes est le manque de collaboration entre les ouvriers, les hommes d'affaires, les cultivateurs et le Gouvernement. Il n'y a aucun esprit d'unité ni de coopération entre ces quatre éléments de l'économie canadienne. Les politiques du Gouvernement n'ont pas abouti à une collaboration harmonieuse entre ces divers éléments, et c'est lui seul qu'il faut blâmer de n'avoir pas assuré entre eux des relations plus intimes et plus amicales. Quand les lois canadiennes assureront une meilleure collaboration, une meilleure coordination des efforts au Canada, la production s'accroîtra, les biens seront plus abondants pour tous et notre niveau d'existence sera plus élevé.

Pour ce qui est du rétablissement des anciens combattants, le Gouvernement se propose, s'il faut en croire le discours du trône, de reconstituer le Comité de la charte des anciens combattants. On critique beaucoup la façon dont le Gouvernement s'acquitte de ses responsabilités touchant le rétablissement des anciens combattants. Beaucoup de vétérans n'ont pas de travail et ne touchent aucune allocation. De plus, beaucoup de ceux qui sont employés n'accomplissent pas un travail qui les satisfait.

Le rapport d'une enquête portant sur le rétablissement dans la région de Montréal a été publié par le Comité d'information sur le rétablissement. Si cette enquête représente les conditions du rétablissement à travers le pays, il n'y a pas lieu de s'étonner que le Service canadien d'information critique si sévèrement la façon dont le Gouvernement traite la question du rétablissement de nos anciens combattants. Le *Maclean's* du 15 mars 1946, résume sa façon de voir dans les termes suivants:

La frustration et le désappointement supportés avec courage, voilà la situation typique de l'ancien combattant libéré; et la faute en est à nous, non à lui.